AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-3-2-76145259

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS — Tél. 88.56.15 / 88.06.15 — ABONNEMENT ANNUEL 50 F.

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE)

Régisseur de recettes de la D.D.A. - Protection des Végétaux-Cité Administrative rue Dupetit-Thouars - 49043 ANGERS CEDEX

C. C. P. Nantes 86-04-02

BULLETIN N° 55 DE JANVIER 1976 - TOUS DEPARTEMENTS .... P. 1

LES TRAITEMENTS d'HIVER DES ARBRES FRUITIERS

1°) Les mesures d'hygiène générale

Elles ont une importance qui est loin d'être négligeable dans la lutte contre certaines maladies, car elles diminuent le nombre de germes infectieux et peuvent réduire l'intensité des attaques ultérieures. Elles ne doivent donc pas être négligées, en particulier celles qui visent l'oïdium du pommier et le chancre commun qui ont pris un développement important en 1975 dans certains vergers.

a) Arbres fruitiers à pépins :

- contre les tavelures, il est recommandé d'enfouir les feuilles mortes. Si le mode de conduite du verger ne permet pas le travail du sol, il est conseillé de pulvériser les feuilles avec un colorant nitré avant le débourrement.
- contre le chancre commun du pommier, on peut supprimer par la taille les jeunes rameaux atteints et soigner les chancres des grosses branches par application d'un produit spécial à base d'oxyquinoléine ou du mélange d'oxyde de fer, de cuivre, de mercure et de zinc.
- contre l'oïdium, il faut éliminer, au cours de la taille, les bois d'un an dont les bourgeons sont contaminés.
- enfin on profitera de la taille pour détruire les fruits momifiés, les chicots et les rameaux morts.

b) sur les arbres fruitiers à noyaux : il est indispensable de supprimer et de détruire au cours de la taille, les rameaux et les fruits tués par le Coryneum ou le Monilia. Ces affections rencontrent dans nos régions des conditions d'humidité très favorables à leur développement et sont difficiles à combattre. Ces mesures, bien appliquées, améliorent l'efficacité des traitements. Les plaies importantes doivent être désinfectées et mastiquées.

2°) Les traitements d'hiver - Ces traitements ne se justifient pas dans tous les vergers, ils ne sont susceptibles de détruire que certains parasites ; oeufs d'insectes (pucerons en particulier), d'acariens, cochenilles, mousses et lichens éventuellement. Pour décider de l'opportunité de ce traitement, les arboriculteurs devront donc examiner leurs vergers et tenir compte des pullulations de parasites qu'ils ont observées au cours de la saison précédente.

Ces traitements peuvent s'exécuter suivant les cas avec les produits suivants :

- Huiles blanches - Leurs doses d'emploi sont : spécialités titrant 70 % d'huile : 4 l. par hl. d'eau - spécialités titrant 75 % d'huile : 3,5 l. par hl. d'eau - spécialités titrant 80 % d'huile : 3 l. par hl. d'eau.
  Sur arbres fruitiers à noyaux, ces doses doivent être réduites de moitié. Les huiles blanches sont efficaces contre les cochenilles.
- Huiles d'anthracène - Elles s'utilisent aux doses suivantes : spécialités titrant 65 % d'huile : 7,5 l. par hl. d'eau - spécialités titrant 75 % d'huile : 7 l. par hl. d'eau spécialités titrant 80 % d'huile : 6 l. par hl. d'eau.
  Sur arbres fruitiers à noyaux, ces doses doivent être réduites de moitié. Les huiles d'anthracène ont une action sur les oeufs d'insectes, d'acariens, elles éliminent mousses, lichens, vieilles écorces.
- Colorants nitrés - Ils s'emploient à la dose de 600 gr. de matière active par hl. d'eau. Les colorants nitrés ont une action sur les oeufs d'insectes et d'acariens.
- Huiles jaunes - Ce sont des mélanges d'huiles blanches et de colorants nitrés qui s'utilisent à la dose de 2 à 3 l. d'une spécialité commerciale par hl. d'eau. Les huiles jaunes ont une action contre les oeufs d'insectes, d'acariens et sur les cochenilles.

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant : L. BOUYAD

- Les Oléoparathions et les Oléomalathions - Leurs doses respectives d'emploi sont de 1,5 et 3 l. d'une spécialité commerciale par hl. d'eau. Ces produits ont également une action contre les oeufs d'insectes et d'acariens et sur les cochenilles. Mais contrairement aux autres produits qui doivent être pulvérisés pendant le repos complet de la végétation, ils peuvent s'utiliser jusqu'au stade C3 de Fleckinger (pommier et poirier).

ATTENTION A LA REAPPARITION DE L'ESCA

L'esca est une maladie très anciennement connue des viticulteurs qui, lors de la reconstitution du vignoble après l'invasion phylloxérique, a progressé d'une façon considérable du fait du vieillissement prématuré des souches lié au greffage. Fort heureusement, une médication très efficace devait être trouvée rapidement, permettant la protection des ceps et leur guérison. Appliquée pendant de nombreuses années, elle a assuré un bon état sanitaire du vignoble.

Cependant, depuis quatre ou cinq ans, et pour des raisons multiples telles que : manque de main d'oeuvre, prix de revient, la protection contre cette grave maladie semble avoir été relâchée dans de nombreux vignobles où l'on commence à voir réapparaître les symptômes de l'esca contre lequel, du fait de son importance économique, tout doit être mis en oeuvre.

Il convient donc de rappeler les manifestations de cette affection qui peut évoluer de manières fort différentes et dont les premières altérations risquent de tromper l'attention du viticulteur.

Il s'agit d'une maladie provoquée par un cryptogame qui corrode l'intérieur de la souche en détruisant le bois. L'affection ne menace donc pas une récolte comme le mildiou ou l'oïdium, mais l'existence même du vignoble.

La contamination du cep peut se traduire par des symptômes à évolution lente ou au contraire rapide.

La forme à évolution lente est de très loin la plus fréquente et peut se manifester en s'aggravant pendant plusieurs années. C'est d'abord un manque de végétation progressif, s'accompagnant en fin de saison d'un mauvais aoûtement des sarments. Ces symptômes s'aggravent peu à peu et apparaissent successivement sur de nouvelles souches, tandis que des altérations caractéristiques sont notées sur les feuilles. On voit en effet, suivant la nature des cépages, des jaunissements ou des rougissements, d'abord à la périphérie des feuilles puis entre leurs nervures. Ces feuilles peuvent se déssècher et tomber précocement ce qui contribue à diminuer la qualité de l'aoûtement et la vitalité de la plante. Ce sont surtout ces symptômes qui réapparaissent actuellement dans différents vignobles et qu'il ne faut pas sous-estimer.

Par la suite, les ceps malades s'affaiblissent, les pousses sont de plus en plus grêles et mal aoûtées et le choix des bois de taille devient difficile. Les bras du cep peuvent mourir et la plante succombe à une lente décrépitude.

Une coupe dans la souche révèle de très graves désordres internes et l'on peut constater que le bois est bruni et plus ou moins transformé en une sorte d'amadou. Il existe également une manifestation très brutale des symptômes appelée apoplexie, se produisant en général en juillet et août après de fortes chutes de pluies et provoquant la mort de la plante en quelques heures. Cette forme très rare actuellement peut réapparaître du fait du développement de la maladie ; elle doit également inciter les viticulteurs à reprendre les traitements contre l'esca qui avaient pu être suspendus.

Ces traitements, très efficaces, doivent être effectués pendant le repos complet de la végétation, au plus tôt une dizaine de jours après la taille et environ trois semaines avant la date attendue du débourrement. Ce traitement doit être fait par temps calme sur des bourgeons secs. Il fait intervenir l'arsénite de soude à raison de 1250 grs. d'arsenic par hl. d'eau ; il convient donc de calculer la quantité de produit commercial à utiliser en fonction de sa concentration. Ce fongicide très toxique doit être manipulé avec précautions et l'on devra utiliser un matériel de traitement en excellent état. La pulvérisation devra être soignée, copieuse et toucher les plaies de taille récentes et anciennes. Ce traitement devra être renouvelé pendant 2 ou 3 années consécutives. Il assurera aussi une certaine protection contre l'excoriose.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire des PAYS DE LA LOIRE : G. RIBAULT.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles : R. GEOFFRION - J. BOUCHET J. OSTERMANN.

TIRAGE DU 30 JANVIER 1976.